



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	28 mars 2019	Séance du : 10 avril 2019
	<u>Votes : 38</u>	
Présents : 28	Pour : 38	
Absents : 7	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 avril à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Rémy BOUTELOUP (Villeneuvevette).

Absents représentés : Mme Françoise REVERTE (Aspiran) représentée par M. Olivier BERNARDI (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras) représentée par Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Olivier BRUN (Fontès), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan).

Absents : M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc).

Objet : Budget primitif 2019 – Budget annexe ZAC de la Salamane

Monsieur BRUN donne lecture du projet de Budget primitif 2019 du Budget annexe ZAC la Salamane.

Considérant le projet de Budget primitif 2019 du Budget annexe ZAC la Salamane, détaillé dans le rapport de présentation joint.

Il est constaté, dans le tableau récapitulatif ci-dessous, l'équilibre par section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget primitif 2019 :

Dépenses Fonctionnement			Recettes Fonctionnement		
Chap.	Désignation	BP 2019	Chap.	Désignation	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 000 000.00	70	Produits des ventes	1 715 514.81
65	Autres charges de gestion courante	10.00	042	Opérations d'ordre entre section	7 650 505.51
66	Charges financières	161 000.00	043	Opérations d'ordre intérieur section	161 000.00
042	Opérations d'ordre entre section	8 205 010.32			
043	Opérations d'ordre intérieur section	161 000.00			
Total		9 527 020.32	Total		9 527 020.32

Dépenses Investissement			Recettes Investissement		
Chap.	Désignation	BP 2019	Chap.	Désignation	BP 2019
16	Emprunts et dettes assimilées	383 000.00	040	Opérations d'ordre entre section	8 205 010.32
040	Opérations d'ordre entre section	7 650 505.51			
001	Résultat antérieur reporté	171 504.81			
Total		8 205 010.32	Total		8 205 010.32

Considérant l'avis favorable émis par la commission moyens généraux réunie le 03 avril 2019, Monsieur BRUN demande aux membres du Conseil d'approuver le Budget primitif 2019 du Budget annexe ZAC la Salamane, tel que présenté et de confirmer que ce budget est voté conformément à la nomenclature comptable, par nature et par chapitre.

Monsieur le Président soumet au Conseil le projet de Budget primitif 2019 du Budget annexe ZAC la Salamane de la Communauté de communes du Clermontais pour l'exercice 2019.

Le Conseil communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Budget primitif 2019 du Budget annexe ZAC la Salamane de la Communauté de communes du Clermontais pour l'exercice 2019 tel que présenté.

CONFIRME que ce budget est voté, conformément à la nomenclature comptable par nature et par chapitre.

AUTORISE le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX